



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 13 MARS 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE, le 13 Mars à 20 Heures 30, le Conseil municipal de LUYNES, convoqué le 29 Février 2012, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Bertrand RITOURET, Maire.

Etaient présents :

Adjoints : Mesdames Sabine DEJOUHANNET, Martine BOURDIN, Anne-Christine GARCIA, Odile RITOURET, Messieurs Gilles FERRAND, Albino GARDIN et Alain SELLIER.

Conseillers municipaux : Mesdames Nicole BAFOUR, Christine CHUY, Gisèle PICHAVANT, Danielle PLOQUIN, Valérie ROUBLIN/MAKRIS, Nathalie BAUDE, Françoise ROGUET et, Mireille DUPONT.
Messieurs Guy MALZOPPI, Daniel HALLOIN, Claude LEDUC, Philippe CARLE, Philippe BIET, Régis DUBOIS, et Claude GIRAULT.

Excusés, avaient donné pouvoir :

Messieurs Eric VERHILLE à Daniel HALLOIN, Pascal CHMIELEWSKY à Madame Odile RITOURET, Madame Evelyne BAADER à Madame Sabine DEJOUHANNET.

Absents : Madame NOEL/HOCQUET, Messieurs Olivier PIBALEAU et Vincent PERRIN.

Conseillers : 29 -	Présents : 23	Pouvoirs : 3	Votants : 26
--------------------	---------------	--------------	--------------

Madame Martine BOURDIN est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 Décembre 2011

Aucune observation n'étant faite, il est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Orientations budgétaires 2012**
- 2. Remise gracieuse de pénalités de retard pour le paiement d'une taxe d'urbanisme, dans le cadre des dispositions de l'article L 251-1 du livre des procédures fiscales**
- 3. Participation de la commune à la consultation organisée par le centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel.**

Information de Monsieur le Maire des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du C G C T

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE qu'une décision a été prise par Monsieur le Maire depuis la dernière séance.

Le tableau est annexé au présent procès-verbal

1°) DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2012 :

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2012 à l'aide du document qui a été remis à chaque membre du conseil, et présenté lors de la commission de finances du 6 Mars dernier.

Il rappelle que ce débat prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une formalité substantielle au vote du budget et se concrétise par une délibération du conseil municipal, sans pour autant qu'il y ait un vote.

Il indique que c'est la 3ème année que ce genre de document est présenté en séance et il remercie les services pour la qualité et la lisibilité de ce dossier qui comporte 4 parties.

- **Une analyse financière rétrospective des années 2003 à 2010**
- **Les orientations générales 2012 du budget**
- **Une analyse détaillée de la dette**
- **Une analyse détaillée de la fiscalité**

Il invite ensuite les élus à se reporter aux différentes pages du document :

1°PARTIE

→ **Page 2** : est un rappel de la présentation du budget avec les deux sections Fonctionnement et Investissement .

→ **Page 3** : les différents tableaux permettent de voir l'évolution des résultats budgétaires avec l'utilisation et l'affectation du solde au niveau de la section de fonctionnement.

→ **Page 4** : le tableau présenté donne une vision de la section de fonctionnement avec l'évolution des différents postes que ce soit au niveau des dépenses que des recettes.

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur la diminution au niveau des recettes, des diverses dotations qui passent de 1 535 000 € en 2009 à 1 488 000 € en 2010.

Par ailleurs, cette page est agrémentée de graphiques qui permettent de voir l'évolution de l'excédent brut de fonctionnement qui connaît depuis ces dernières années une certaine stabilité.

→ **Pages 5 et 6** : sont consacrées à l'évolution des charges et produits réels de fonctionnement, c'est-à-dire aux dépenses qui donnent lieu à décaissement et aux recettes qui donnent lieu à encaissement.

Ainsi en 2010, la commune a dépensé 4 798 205 €, soit + 2,77 % par rapport à 2009,

Avec un ratio de 934€/ habitants, ces charges sont légèrement supérieures aux références régionales qui s'élèvent à 916 €.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que le principal poste de dépenses reste les charges de personnel qui s'élèvent à 2 660 372€ en 2010, soit 55,45 % des dépenses réelles de fonctionnement, alors que la moyenne régionale est de 55,82 %

Il rappelle que la part de ces frais est en diminution dans la part des dépenses réelles de fonctionnement et ce depuis 2008 où elle représentait 58,36 %.

Monsieur le Maire attire également l'attention du conseil municipal sur la faible part que constituent les charges financières qui représentent seulement 1,61 % des dépenses de fonctionnement.

La part consacrée au paiement des intérêts de la dette avec 15€ par habitant reste très inférieure à la moyenne des communes de la région (34 €/habitant), et du département (46 €/habitant)

Au niveau des recettes, la commune a encaissé en 2010 : 5 415 000 € soit 1 054 € par habitant contre une moyenne de 1125 €/habitant au niveau de la région et 1 040 € au niveau du département.

→ **Pages 7, 8, 9, 10** : les différents tableaux présentés permettent de voir la structure et les ratios de la section de fonctionnement.

Monsieur le Maire attire l'attention du conseil municipal sur la capacité de désendettement de la commune qui est de 2,66 années, nécessaires pour rembourser la dette avec l'auto financement.

La situation est considérée comme convenable si elle est située en dessous de 8 ans.

→ **Pages 11 et 12** : présentent l'évolution de la section d'investissement avec un niveau de dépenses d'équipement toujours très élevé, se situant autour de 1 300 000 €
Ce qu'il convient de constater également, c'est l'évolution de l'auto financement net qui passe en 2010 à 441 797 € contre 492 043 € en 2009.

2ème PARTIE

Consacrée à la présentation des orientations budgétaires 2012 :

→ **Pages 13 et 14** : présentent le contexte international et national d'élaboration du budget 2012, avec les perspectives économiques 2012 au niveau de l'inflation, du PIB, de la fiscalité mais aussi des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales qui sont gelées.

Monsieur le Maire évoque les incertitudes qui pèsent sur notamment l'évolution du prix de l'énergie en France où GRDF a annoncé une hausse de 9 % qui pourrait être à l'avenir plus importante en fonction du devenir du nucléaire.

Monsieur BIET fait remarquer à Monsieur le Maire qu'il n'est pas là pour faire campagne d'un candidat aux élections présidentielles, ce n'est pas l'objet du débat d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire lui répond que le débat a pour vocation d'évoquer et de prendre en compte tous les éléments actuels et futurs qui peuvent avoir un impact sur les finances de la commune. Ce qui est bien le cas en matière d'énergie où le poste électricité représente environ 115 000 €.

→ **Pages 15 à 18** : concernent les recettes de la section de fonctionnement qui sont en légère diminution dans le cadre de ces orientations budgétaires, de l'ordre de 0,65 % soit en valeur absolue de 34 518 €.

Ensuite Mr le Maire expose un peu plus dans le détail les 4 principaux postes de ressources de la commune :

- **La fiscalité :**

Il indique qu'il proposera lors du vote du budget de maintenir comme il s'y était engagé le taux des impositions locales. Aucune augmentation depuis 2002 n'est à constater.

Il précise que dans les chiffres proposés dans le document, seule a été prise en compte la revalorisation nominale des bases de 1,8 % tel que fixée par la Loi de finances de l'Etat.

Aucune revalorisation physique n'est prise en compte. Il conviendra d'attendre la notification des bases par les services de l'Etat pour réajuster le produit fiscal attendu au titre de l'exercice 2012.

S'ajoute à ce poste de la fiscalité l'attribution de compensation versée par Tour(s)Plus d'un montant de 420 800 € montant identique à 2011 ainsi que la dotation de solidarité communautaire qui a été réévaluée de 2 % par rapport à 2011 et qui passe à 153 000 €

- **Les dotations de l'Etat et autres subventions :**

Ce poste est en légère diminution de 0,18 %. En effet compte tenu du gel des dotations de l'Etat aux collectivités locales, il a été décidé dans le cadre de ces OB de les diminuer légèrement dans l'attente des notifications officielles.

A côté de ces dotations on trouve les différents fonds de concours de Tour(s)Plus pour la piscine et le centre de loisirs, à hauteur de 62 544 € mais aussi pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour 17 400 €

Enfin diverses subventions notamment celles versées par la CAF pour les différentes structures liées à l'enfance.

- **La fiscalité indirecte :**

La principale recette dans ce cadre correspond aux droits de mutation, qui est une recette assise sur une assiette fluctuante d'où une évaluation prudente dans le cadre des OB.

- **Les produits des services** : qui correspondent aux ressources que la commune tire de son fonctionnement (centre de loisirs, piscine, SMA, restauration scolaire ..)

Par rapport à 2011 ce poste est en diminution puisque au niveau de la restauration scolaire, ne sont plus intégrés les repas du collège du fait de la reprise par le conseil général, de cette compétence.

- **Autres produits de gestion courante** : ce poste concerne essentiellement les revenus des immeubles que la commune loue en tant que propriétaire.

➔ **Pages 19 à 21** : exposent les dépenses de fonctionnement qui sont en diminution de 1,50 % ce qui traduit l'adoption d'hypothèses rigoureuses concernant les principaux postes de dépenses et ce pour absorber la baisse attendue des recettes.

Monsieur le Maire détaille ensuite les différents postes de charges, à commencer par les frais de personnel qui sont estimés pour 2012 à 2 797 500 € soit une progression de 0,43 % par rapport au BP 2011. Ce qui est tout à fait raisonnable.

Les charges à caractère général sont également en diminution de 2,80 % par rapport à l'année dernière, cela s'explique essentiellement par une baisse du poste concernant les contrats de prestation puisque notamment au niveau de la restauration scolaire où ne sont plus pris en compte les repas du collège, ce qui représente environ 38 000 repas /an

Par ailleurs, des économies ont été réalisées au niveau des transports scolaires : - 14400 € et de la téléphonie : - 7 000 € suite au changement d'opérateur début 2011.

En ce qui concerne les charges financières (remboursement de la dette pour la partie intérêts) elles s'élèvent à 107 861 € et sont en diminution de 29 782 € par rapport à l'année dernière.

Monsieur le Maire indique qu'à la fin de l'exercice 2011, l'encours de la dette se composait de 11 contrats, dont 5 à taux fixe représentant plus de 90 % du capital restant du.

Il invite les membres du conseil municipal à se reporter au dossier dette qui est intégré dans ce document des orientations budgétaires à la page 26.

Il précise que ce montant de 107 861 € intègre l'emprunt de 800 000 € qui a été signé en 2009, mais dont les fonds ont été perçus le 15 Décembre dernier.

Enfin, on trouve les charges de gestion courante qui sont aussi en diminution d'environ 5,17 %, ceci s'expliquant essentiellement par la baisse des contributions qui devraient être versées aux différents organismes de regroupement intercommunal, et plus particulièrement le SIVOM adduction d'eau suite à l'arrêt des emplois verts à partir de début Avril 2012.

Ainsi en conclusion au niveau de la section de fonctionnement, on constate une progression de plus de 20 % d'auto financement brut prévisionnel par rapport à 2011. Soit en valeur absolue +150 195 €. Ce qui va permettre ainsi de financer une partie des investissements.

➔ **Pages 22 à 24** : présentent la section d'investissement qui devrait s'élever à 2 415 000 €

Cette somme intègre une enveloppe de 1 256 000 € de dépenses d'équipement à laquelle il convient d'ajouter les 361 000 € de restes à réaliser 2011.

Monsieur le Maire précise que ces dépenses 2012 sont essentiellement concernées par le programme pluri annuel de voirie estimé à 320 000 €, le réaménagement de l'hôtel de ville pour 300 000 € ainsi que les premiers frais relatifs à la réhabilitation de la grange de l'hôtel Dieu pour 150 000 €

Bien entendu, le détail de l'investissement 2012 sera présenté lors du vote du budget prévu le 27 Mars prochain.

Pour financer ces dépenses, outre l'auto financement prévisionnel d'un montant de 892 000 € il sera nécessaire d'avoir recours à un emprunt maximum de 750 000 €. Bien entendu cette somme pourra et devra être revue à la baisse en fonction des différentes subventions que la commune pourrait percevoir.

Il indique qu'à ce niveau ne sont pas intégrés dans le projet de budget le fonds d'aide aux communes rurales où la dotation d'équipement des territoires ruraux dans la mesure où à ce jour la commune bien qu'ayant déposé un dossier, n'a pas reçu de notification de ces aides.

Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle d'emprunt et qu'il n'y a donc pas d'obligation de mobiliser ces fonds comme cela a été le cas en 2011 où 500 000 € étaient inscrits au BP dans le cadre du financement de l'investissement 2011, et qu'il n'a pas été nécessaire de mobiliser cette somme et de ce fait, elle ne sera pas reportée au titre des restes à réaliser en 2012.

En conclusion sur cette présentation des orientations budgétaires 2012, Monsieur le Maire précise que malgré un environnement économique et financier particulièrement difficile, la commune entend poursuivre ses objectifs visant à assurer la pérennité des finances communales à travers une stabilité de la fiscalité locale, un contrôle renforcé et une maîtrise des dépenses de gestion courante afin de pouvoir dégager un niveau d'épargne suffisant de nature à auto financer une part significative d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt.

D'autant que le niveau de dépenses d'équipement reste élevé.

→ Pages 26 à 29 : Monsieur le Maire présente sommairement le dossier de la dette qui permet à chaque élu d'avoir une connaissance précise de la situation en la matière de la commune.

→ Il en est de même pour le dossier fiscal (pages 30 à 35)

Monsieur le Maire ayant terminé son exposé propose d'ouvrir le débat.

Monsieur BIET fait remarquer que les chiffres présentés à la page 33 montrent une augmentation des impôts puisque le produit global par habitant est passé de 370,23 € en 2010 à 390,19 € en 2011.

Monsieur le Maire lui répond que ces chiffres ne traduisent pas une augmentation des taux d'imposition, qui, il le lui rappelle, n'ont pas évolué depuis 2002.

L'augmentation du produit telle qu'elle est constatée dans le document est le résultat de l'augmentation des bases qui chaque année connaissent une évolution due à un coefficient de revalorisation fixé par la loi de finances de l'Etat, ce qui est appelé " variation nominale " à laquelle s'ajoute une variation physique due aux nouvelles constructions ou aux modifications de constructions existantes.

Ainsi du fait de cette augmentation des bases, sans augmentation de taux, le produit est amené à varier d'une année sur l'autre et il est fort souhaitable qu'il en soit ainsi car c'est l'image d'une certaine attractivité et d'un développement d'une commune.

Plus aucune autre observation n'étant faite,

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la tenue en cette séance des orientations budgétaires 2012.

2°) REMISE GRACIEUSE DE PENALITES DE RETARD POUR LE PAIEMENT D'UNE TAXE D'URBANISME, DANS LE CADRE DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 251-1 DU LIVRE DES PROCEDURES FISCALES :
--

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en application de l'article L 251-A du livre des procédures fiscales, sur proposition du comptable public chargé du recouvrement, les conseils municipaux sont compétents pour accorder la remise gracieuse des pénalités pour retard de paiement des taxes, versements et participations d'urbanisme.

Ainsi la commune a été saisie par courrier en date du 16 Décembre 2011, émanant des services du Trésor public, d'une demande de remise gracieuse de pénalités, d'un montant de 24 €.

Pour cette requête il est précisé que les services fiscaux ont émis un avis favorable ; le retard étant du à une adresse d'envoi des courriers erronée.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

→ ***DECIDE d'accorder à la SCI GENAT 11 rue des Artisans à LUYNES, la remise gracieuse de la pénalité de 24€ suite à un défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes dues après l'envoi de courriers adressés à une adresse erronée.***

3°) PARTICIPATION DE LA COMMUNE A LA CONSULTATION ORGANISEE PAR LE CENTRE DE GESTION POUR LA PASSATION DU CONTRAT COUVRANT LES RISQUES FINANCIERS ENCOURUS PAR LES COLLECTIVITES EN VERTU DE LEURS OBLIGATIONS A L'EGARD DE LEUR PERSONNEL :

Monsieur le Maire informe le conseil que l'objet de la délibération de ce jour est d'autoriser le Centre de gestion de la fonction publique territoriale à organiser pour le compte de la commune la consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à l'adhésion facultative à compter du 1^{er} Janvier 2013, dans le cadre de la passation d'un contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités, en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel..

Etant bien précisé que cette autorisation n'engage absolument pas la commune, qui se réserve le droit d'adhérer ou non à ce contrat en fonction des résultats obtenus par le Centre de gestion et ce par comparaison avec le contrat actuel que la commune a souscrit début 2011.

Aucune observation n'étant faite,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

→ ACCEPTE de charger le centre de gestion d'organiser pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative, et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

INFORMATIONS :

→ Monsieur le Maire communique au conseil municipal certaines dates :

✓ Carnaval de Luynes le Samedi 17 Mars avec défilé des enfants depuis le Super U à partir de 14 h 30 , jusqu'aux Varennes arrivée vers 16 h 30.

✓ Le Vendredi 23 Mars à 16 h : Inauguration du Centre Hospitalier Jean Pages

✓ Foulées de Luynes le Samedi 31 Mars

→ Concernant les chemins ruraux Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il leur avait adressé un courrier en date du 22 Février, les informant de la constitution d'un groupe de travail informel pour la 2^{ème} phase de l'étude sur les chemins ruraux avec la SAFER du Centre. Il indique qu'il a reçu les candidatures de Messieurs SELLIER, DUBOIS et BIET. Il souhaite savoir si d'autres élus sont intéressés. Monsieur Guy MALZOPPI fait part de son intérêt sur ce sujet.

→ Monsieur le Maire rappelle les élections présidentielles et législatives prévues dans les prochaines semaines. Il demande aux conseillers qui n'ont pas encore répondu de se rapprocher du service de l'administration générale pour faire part de leurs disponibilités dans le cadre de la tenue des bureaux de vote.

→ Monsieur le Maire indique que le prochain conseil municipal aura lieu le 27 Mars et que le dossier sera adressé à chacun à partir du 20 Mars, lendemain de la commission de finances du 19.

→ Enfin, Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une réunion qui s'est tenue en préfecture fin Février, dont l'ordre du jour était consacré au classement au patrimoine mondial de l'UNESCO de la commune de Luynes et plus particulièrement celui de ses sites naturels.

Toute une démarche va se mettre en place avec l'Etat pour mener notamment une étude paysagère en vue de ce classement.

Cela est le résultat d'une situation exceptionnelle de la commune, que ce soit au niveau de son patrimoine bâti, naturel, culturel ou historique.

Cette question sera soumise lors d'un prochain conseil municipal, mais sera présentée lors d'une commission générale dont la date n'est pas à ce jour fixée.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 23 h 18.

FAIT à LUYNES le 16 Mars 2012

Le Maire,

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bertrand Ritouret', written in a cursive style.

Bertrand RITOURET

Martine BOURDIN